

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 13 juin 2013

1. Budget communal 2013 : virement de crédit

Adoption d'une décision de virement de crédit dans le cadre du budget 2013 de la commune comme suit :

- 657 subvention coopérative Ecole de Laurès + 500,00 €
- 6132 locations immobilières - 500,00 €

VOTE = 21 voix POUR (unanimité)

2. Attribution de subvention

Subvention de 500,00 € à verser à la coopérative de l'Ecole primaire Claude de Laurès pour la prise en charge des frais de transport d'élèves à Paris pour le concours national « le temps d'une histoire, adoptons la paix attitude ! ».

VOTE = 21 voix POUR (unanimité)

3. Clauses sociales dans les marchés publics de la commune

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, dans le cadre des objectifs de la politique de cohésion sociale et dans le respect du code des marchés publics, la Commune de GIGNAC entend faire en sorte, que la commande publique puisse favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières.

Dans le souci de renforcer la cohésion sociale sur notre territoire, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le principe de la mise en œuvre de l'ensemble des dispositifs possibles et l'autoriser à signer la convention de coopération entre la commune et le PLIE-MDE Cœur d'Hérault.

VOTE = 22 voix POUR (unanimité)

4. Acquisition de l'immeuble cadastré A 747 « la Ville »

Acquisition d'un immeuble d'une superficie de 30 m² au sol – section A 747 « la Ville », pour la somme de 6 000 €

VOTE = 22 voix POUR (unanimité)

5. Intégration du lotissement « l'enclos » dans le domaine public

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le président de l'association syndicale du lotissement l'Enclos a sollicité l'intégration dans le domaine public des espaces communs pour espaces publics suivants : voiries et espaces verts - rue des mûriers - impasse des arbousiers - impasse des lauriers roses

VOTE = 22 voix POUR (unanimité)

6. ZAC le Rivalal

Le projet de Z.A.D. sur la zone du Rivalal, initiée avec l'aide du Conseil Général en 2007, a permis de créer une réserve foncière pour le développement de la politique de l'habitat et des équipements publics destinés à favoriser - tout en l'encadrant- l'étalement urbain de la ville transcrit dans le P.L.U. élaboré et approuvé en 2012.

La mise en chantier de l'E.H.P.A.D. Le Micocoulier participe à cet objectif et crée une nouvelle dynamique pour ce secteur. C'est la première étape d'un aménagement complet de la zone. Cette étape a débuté par une étude de programmation confiée à un groupement pluridisciplinaire composé d'architecte/urbaniste, ingénieurs V.R.D. et environnement.

Au regard des différentes caractéristiques du projet précisées par cette dernière, il apparaît que la Z.A.C. (Zone d'Aménagement Concertée) est l'outil le plus approprié. La première étape de cette procédure de Z.A.C. est une phase de concertation préalable qui doit être engagée par une délibération du Conseil Municipal.

VOTE = 16 voix POUR – 6 CONTRE

7. CCVH : nouvelle composition du conseil communautaire et du bureau

VU que dans les communautés de communes et d'agglomération, la loi permet la conclusion d'un accord local qui devra être obtenu à la majorité qualifiée des conseils municipaux pour déterminer une répartition du nombre de délégués en fonction de la population

juin 2013,

VU que le suppléant devra être de sexe différent du délégué titulaire « lorsque le conseil municipal est élu au scrutin de liste »,

VU que s'agissant de la répartition du nombre de vice-présidents, l'article L.5211-10 du CGCT a prévu que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents,

Considérant qu'il est proposé à l'Assemblée de répartir le nombre de sièges du futur organe délibérant, en tenant compte de la population de chaque commune,

Considérant que les conseils municipaux des communes devront délibérer avant le 30 juin 2013,

VOTE = 22 voix POUR (unanimité)

8. Réseau Intercommunal des bibliothèques : modification des règles de prêt

Considérant la nécessité de valoriser les collections audiovisuelles disponibles au sein du Réseau Intercommunal des bibliothèques de la Vallée de l'Hérault, notamment en ce qui concerne le cinéma documentaire,

Considérant la nécessité d'harmoniser les conditions d'emprunt et de réservation des documents au sein du Réseau Intercommunal des bibliothèques de la Vallée de l'Hérault,

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter et d'instaurer les nouvelles règles de prêt et de réservation, annexées à la présente délibération, communes à l'ensemble des bibliothèques membres du Réseau Intercommunal des bibliothèques de la Vallée de l'Hérault.

VOTE = 16 voix POUR – 6 CONTRE

9. Compte Administratif 2012 du service de l'Eau, de l'Assainissement et de Gignac Energie

Présentation du Compte Administratif de chaque service.

Service de l'Eau – 21 voix POUR (unanimité)

Service de l'Assainissement – 21 voix POUR (unanimité)

Service de Gignac Energie – 21 voix POUR (unanimité)

10. Affectation du résultat 2012 du service de l'Eau et de l'Assainissement

Service de l'Eau

➤ La section d'exploitation du compte administratif 2012 du service de l'Eau a été arrêtée avec un excédent de 295 448,42 € et la section d'investissement avec un excédent de 429 599,07 €

Proposition d'affecter l'excédent de la section d'exploitation comme suit :

➤ 59 000,00 € en section d'exploitation au C 002 : résultat de fonctionnement reporté

➤ 236 448,42 € en section d'investissement au C 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé

VOTE = 22 voix POUR (unanimité)

Service de l'Assainissement

➤ La section d'exploitation du compte administratif 2012 du service d'assainissement a été arrêtée avec un excédent de 54 920,72 € et la section d'investissement avec un excédent de 145 238,31 €

Proposition d'affecter l'excédent de la section d'exploitation comme suit :

➤ 11 600,00 € en section d'exploitation au C 002 : résultat de fonctionnement reporté

➤ 43 320,72 € en section d'investissement au C 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé

VOTE = 22 voix POUR (unanimité)

11. Budget supplémentaire 2013 du service de l'Eau, de l'Assainissement et de Gignac Energie

Présentation du Budget Supplémentaire de chaque service

Service de l'Eau – 22 voix POUR (unanimité)

Service de l'Assainissement – 22 voix POUR (unanimité)

Service de Gignac Energie – 22 voix POUR (unanimité)

12. Admission en non valeur du service de l'Eau et de l'Assainissement

Vu le budget du Service des Eaux de Gignac pour l'exercice 2013

Considérant que les sommes dont il s'agit ne sont point susceptibles de recouvrement.

Le conseil municipal propose d'admettre en non-valeur, sur le budget du Service de l'Eau la somme totale de 18 618,73 €

VOTE = 22 voix POUR (unanimité)

Vu le budget du Service d'Assainissement de Gignac pour l'exercice 2013

Considérant que les sommes dont il s'agit ne sont point susceptibles de recouvrement.

Le conseil municipal propose d'admettre en non-valeur, sur le budget du Service d'Assainissement de l'exercice 2012 la somme totale de 14 587,85 €

VOTE = 22 voix POUR (unanimité)

13. Rapport annuel sur l'eau 2012

Lecture est faite aux membres du conseil municipal du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et de l'assainissement collectif, pour l'année 2012.

14. Règlement du service de l'Eau et de l'Assainissement / mise à jour Mai 2013

Mise à jour du règlement du service de l'eau et de l'assainissement pris en application de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006 et approuvé en session du conseil municipal du 13 décembre 2007.

VOTE = 22 voix POUR (unanimité)

15. Enquête publique préalable au renouvellement d'autorisation d'exploiter une usine hydraulique au lieu-dit « la Meuse »

Monsieur René GOMEZ, adjoint délégué, rappelle aux membres de l'assemblée la demande de renouvellement de l'autorisation d'exploitation de l'usine hydroélectrique située au lieu-dit « la Meuse » sur la commune.

Cet ouvrage, implanté sur le fleuve Hérault, est exploité en Régie Municipale par Gignac Energie avec une puissance brute qui sera de 2 370,00 Watts.

Dans le cadre du renouvellement pour 30 ans de l'autorisation d'exploitation (autorisation précédente 1984/2014), les aménagements suivants sont envisagés : Ouvrage de montaison, Ouvrage de dévalaison, Implantation d'une nouvelle turbine, Aménagement d'un débarcadère et d'un marchepied pour faciliter le contournement de l'ouvrage par les canoës-kayaks.

Le conseil municipal est invité à émettre son avis sur cette demande d'autorisation.

VOTE = 22 voix POUR (unanimité)

16. Raccordement électrique d'un écart agricole

Demande d'une exploitante agricole d'une extension du réseau électrique pour alimenter des parcelles agricoles au lieu-dit Devèze/Bouzigues pour un montant des travaux est fixé à 21 343,30 €TTC.

Il convient, en conséquence, d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter cette subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Général de l'Hérault.

VOTE = 22 voix POUR (unanimité)

17. DRAC : Hôtel de Laurès / travaux de sauvegarde

Présentation du projet de travaux de sauvegarde de l'Hôtel de Laurès, monument inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, d'un montant de 219 350 €HT.

Pour mener à bien ce projet, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès des Collectivités (DRAC, Conseil Régional et Conseil Général) susceptibles de nous aider.

VOTE = 22 voix POUR (unanimité)

18. Réhabilitation du gymnase le Rival

Présentation du projet de réhabilitation du gymnase « le Rival » en matière électrique et énergétique pour un montant de 266 100,00 €HT.

Pour mener à bien ce projet de réhabilitation du gymnase « le Rival » en matière électrique et énergétique, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une aide financière auprès du Conseil Général, de Hérault Energie et de l'ADEME et à signer tout document relatif à cette affaire.

VOTE = 22 voix POUR (unanimité)

19. Tableau des effectifs

Postes à ouvrir suite à avancement de grade : 1 Chef de service de Police Municipale principal 1^{ère} classe, 2 Adjoint administratif principal 1^{ère} classe, 1 Adjoint technique principal 2^{ème} classe, 1 adjoint d'animation 2^{ème} classe – TNC – 32/35^{ième}

VOTE = 22 voix POUR (unanimité)

20. Dépôt des registres d'état civil aux Archives Départementales

Les documents conservés dans les archives des communes de 2000 habitants ou plus, peuvent être déposés par le Maire, aux archives du Département. Interrogés et compte tenu de l'intérêt que la commune souhaite déposer, à savoir les registres d'état civil de 1807 à 1901, les archives Départementales en accepte le dépôt.

VOTE = 22 voix POUR (unanimité)

21. Convention de partenariat – Agence de l'Eau, Conseil Général de l'Hérault

Dès 2004, la communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est engagée dans la réalisation d'une esquisse de schéma directeur eau potable à l'échelle de son territoire, laquelle laissait présager des problèmes quantitatifs à l'horizon 2030.

La démarche s'est poursuivie en 2009 avec le schéma prospectif sur les ressources en eau du territoire et se prolonge aujourd'hui avec l'étude de structuration visant à déterminer les perspectives des moyens actuels et des besoins en vue de l'organisation future des services.

Dans ce contexte, l'Agence de l'Eau et le Conseil Général de l'Hérault ont proposé la mise en œuvre d'une convention de partenariat relative à la gestion de la ressource et à l'alimentation en eau potable. Cette convention a pour objectifs d'apporter une vision globale, concertée et une analyse d'ensemble des projets relatifs à l'eau potable sur le territoire de la CCVH, tout en profitant des meilleures conditions de financement de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général de l'Hérault.

Cette convention liste des actions contenues dans différentes fiches, dites « fiches action », qui recensent par thématiques, les projets d'études et/ou travaux relatifs à l'eau potable sur le territoire intercommunal. Elles concernent des travaux de gestion quantitative de la ressource, de préservation de la qualité de l'eau pour l'alimentation en eau potable, de la lutte contre les produits phytosanitaires.

Les différents signataires restent maîtres d'ouvrage des actions qui relèvent de leur compétence, dont les modalités seront définies par des conventions d'application spécifiques.

Monsieur le Maire fait connaître à l'assemblée les « fiches action » qui recensent par thématiques, les projets d'études et/ou travaux relatifs à l'eau potable sur le territoire communal.

VOTE = 22 voix POUR (unanimité)